DECISION DU MAIRE

Référence : 2022-31

Objet : *Vente d'un tracteur.*

Le Maire de la commune de Saint-Yrieix sur Charente,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2020-05-07 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 déléguant au maire, pour la durée du mandat, l'attribution prévue au 10° de l'article 2122-22 du CGCT ;
VU la proposition financière de Monsieur Jacques FOUET acceptant d'acquérir un tracteur pour un montant de 400 € (quatre cents euros) ;
CONSIDERANT que ce bien n'est plus utilisé par la commune ;

DECIDE

Article 1 : Il est procédé à la vente de ce matériel (tracteur) à Monsieur Jacques FOUET pour la somme de 400 € (quatre cents euros).

Article 2 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Madame la Préfète de la Charente et publiée en la forme ordinaire.

Fait à Saint-Yrieix, le 30 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

MAIRIE DE ST-YRIEIX-SUR-CHARENTE 16710

En application des dispositions des articles R. 421-1 et R.421.5 du code de la justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CERTIFIE EXECUTOIRE		
Réception à la Préfecture de la Charente le : 30/11/2022	*Publication par voie électronique le* : 30/11/2022	*Notification le* : ----------

A Saint-Yrieix, le 30/11/2022

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIE.

MAIRIE DE ST-YRIEIX-SUR-CHARENTE 16710